

Edito >

Des économies à quel prix ?

Lors du vote du budget primitif le 4 avril dernier, nous dénoncions l'absence de présentation du plan de maîtrise des dépenses de fonctionnement pourtant cité plusieurs fois dans le rapport. Nous pensions essentiel que tous les élus puissent savoir là où les économies budgétaires seront faites. Il est très désagréable, pour les élus que nous sommes, d'entrevoir ces mesures à travers des articles de presse (comme la fin de la prise en charge des transports, sans notification, pour les enfants en ULIS) ou en ayant connaissance de courriers envoyés directement aux bénéficiaires (comme les réductions de subventions auprès des associations culturelles). Nous avons exprimé, au cours de la séance plénière, nos vives inquiétudes au sujet des coupes budgétaires sur l'action sociale, cœur de compétences du département. Nous avons voté contre ce budget.

C'est en commission permanente, instance non publique, que nous découvrirons, au fur et mesure, l'étendue de ces restrictions budgétaires. Si nous trouvons regrettable de ne pas avoir tous ces éléments au moment de voter le budget, les choix qui sont faits nous consternent. Lors de la commission permanente d'avril, la majorité départementale a voté toutes les baisses de subventions pour les associations. De même, à la commission permanente de mai, les votes de la majorité ont été unanimes pour approuver les coupes en matière d'action sociale. Il s'agit, par exemple, de la remise en cause de l'abaissement du nombre de places par groupe d'hébergement pour le bon équilibre de vie des jeunes pris en charge par le centre départemental de l'enfance (CDE), mesure que nous avons validée. Il s'agit, aussi, d'une baisse drastique de l'aide à l'activité d'insertion des ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Si nous partageons l'idée, qu'en responsabilité, les collectivités locales doivent trouver des sources d'économie, nous pensons que le Conseil départemental ne doit pas mener une politique d'austérité qui menacerait directement la cohésion sociale locale au détriment notamment des plus vulnérables et des acteurs de terrain. C'est une question de priorité.



Bon à savoir...

Votre lettre numéro 12

Cette nouvelle lettre est divisée en 3 parties principales :

- Vous trouverez, d'abord, nos interventions lors de la séance plénière du 4 avril, séance principalement consacrée au vote du budget primitif. Nous avons voté contre ce budget et vous comprendrez, au regard de nos interventions, les motifs de ce vote. L'édito donnera aussi des clés de lecture de ce qui s'est passé après ce vote ;
- Ensuite, nous passerons à la séance plénière du 4 juillet. Dans l'intervention d'ouverture, nous reviendrons sur le vote du budget et les coupes budgétaires que nous avons découvertes au fur et à mesure. Autre sujet, le contournement sud-est d'Avranches ;
- Enfin, la dernière partie est consacrée à cette rentrée 2025, en particulier la conférence de presse du 3 septembre.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette lettre de rentrée.

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

La plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Vimeo. Le second QR-Code renvoie à l'intervention en vidéo.



65 C.
Et pour les conseillers départementaux, vous avez cet état en annexe.
Merci pour cette présentation. Si vous n'avez pas de demande parole

Ordre du jour

- HORS SERIE -

- 0-01 Création de l'Agence de développement et d'urbanisme du Cotentin - Adhésion du Département
- 0-02 Motion "Les départements, remparts de la démocratie culturelle en danger"

- ACTION SOCIALE -

Aucun rapport à cette plénière

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- 2-01 Approbation de la charte 2025-2040 du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin
- 2-02 Projet de mandature 2022-2028 - Plan cheval 2023-2027 - Ajustement du règlement relatif à la politique d'aide aux petits investissements des exploitations agricoles de la filière équine
- 2-03 Avis relatif au changement de nom de la commune de Saint-Cyr

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- 3-01 Projet de mandature 2022-2028 - Actualisation du schéma départemental des Espaces naturels sensibles de la Manche
- 3-02 Projet de mandature 2022-2028 - Modernisation de l'itinéraire Granville-Avranches - RD 673 - Modalités de concertation
- 3-03 Bilan des acquisitions et cessions foncières
- 3-04 Délégation de compétence au président - Gestion du patrimoine

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

- 4-01 Projet de mandature 2022-2028 - Politique Attractivité du territoire et tourisme - Subvention à l'agence d'attractivité en 2025

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance plénière

04/04/2025

Intervention de Karine Duval



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

La présentation du budget primitif

Aujourd'hui étape importante pour notre collectivité : le vote du budget primitif. Il intervient tardivement cette année, nous ne reviendrons pas sur les causes, les conséquences des errements de l'Etat, nous l'avons longuement évoqué ces dernières semaines. Si nous dénonçons la campagne de dénigrement actuelle envers les collectivités locales, en charge des solidarités, de la proximité, des services publics du quotidien, nous débattons plus spécifiquement, des choix budgétaires qui sont proposés ici. Je ne serai pas trop longue sur le sujet dès ce matin puisque nous aurons l'occasion de débattre sur le budget au cours de cette séance plénière. Néanmoins, et cela peut paraître paradoxal, alors que nous n'avons jamais été autant informés dans le processus de préparation budgétaire, il nous manque cependant des informations essentielles. En effet, s'il est annoncé un plan de maitrises des dépenses (permettant de trouver 24 M€ de marges), ce plan reste bien mystérieux. Vous insistez volontiers sur les politiques que vous maintenez, voire sur les actions nouvelles, mais bien peu sur tout ce qui va permettre de réduire les dépenses. Alors nous entrevoyons parfois des mesures, à travers une délibération (comme les places financées non occupées dans l'enfance), à travers des articles de presse (comme la fin de la prise en charge des transports, sans notification, pour les enfants en ULIS), à travers des courriers envoyés directement aux bénéficiaires avant même le vote du budget (comme les coupes budgétaires auprès des associations culturelles). La parfaite transparence voudrait que l'on ait le contenu de ce plan de maîtrise pour pouvoir aussi débattre de ces choix. Vos déclarations de septembre étaient, monsieur le Président, presque alarmistes, aujourd'hui, alors que ce sont quand même 24 M€ de réductions de dépenses qu'il a fallu trouver, vous semblez serein, nous faisant presque croire qu'un tel niveau de maîtrise serait sans conséquences. Nous voudrions mieux comprendre vos choix. Mais comme je vous le disais, nous en débattons tout à l'heure.

Le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

Dans un tout autre domaine, celui des infrastructures, nous souhaitons, ce matin, informer les collègues, comme nous nous y étions engagés. Nous avons remis, au Président, notre base de réflexions concernant le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Comme nous l'avons souvent rappelé en ces lieux, nous sommes demandeurs et soutenons un projet visant à améliorer les déplacements à l'ouest du Cotentin. Et si nous pensons que le coûteux projet mis à l'étude jusqu'à maintenant n'est pas un projet d'avenir, nous avons mené un travail de consultations, en particulier des élus locaux concernés afin d'élaborer une proposition alternative. Notre souhait, c'est un projet qui soit plus sobre, financièrement et en matière d'environnement, plus rapide à mettre en œuvre et répondant aux besoins à venir (en particulier en lien avec les projets industriels d'ampleur sur ce secteur). La réflexion sur les mobilités doit se faire à tous les niveaux, en fonction des compétences de chaque collectivité. Les industriels eux-mêmes doivent prendre leur part. Et comme nous le demandons souvent, nous souhaitons que le Conseil départemental soit « assembleur » pour garantir une vision commune et un développement harmonieux, pour garantir le meilleur emploi des fonds publics et pour garantir un service rendu à la hauteur des enjeux. Récemment, la presse relayait, à la fois l'ampleur du projet Aval du futur et à la fois la manière

dont d'autres territoires transforment l'approche des mobilités comme dans la région de Dunkerque. Nous pourrions, avec une vision moderne, adaptée aux enjeux sociétaux et économiques, faire de cet aménagement, un modèle. Sobre et audacieux, tel était votre slogan en 2022... nous vous prenons au mot... Soyons sobres, audacieux, ambitieux. Reprenons la main sur ce projet. Voilà l'objet du dossier que nous vous avons remis et que nous vous demandons de mettre en études afin que notre assemblée, puisse rapidement trancher pour ne pas attendre encore trop longtemps, des aménagements de sécurité indispensables.

Les 20 ans de la loi handicap

Enfin, un autre sujet qui concerne également, directement, nos politiques départementales, fin 2022, au cours d'un énième débat sur le PRIAC, par l'intermédiaire de notre collègue Pierre-François Lejeune, nous déclarions « En tant qu'élus locaux, nous sommes régulièrement interpellés par les parents qui n'ont plus de solutions malgré les droits accordés par la CDAPH. Le nombre d'AESH, recrutés par l'Education Nationale, n'est pas suffisant, faute de moyens... Les AESH sont mutualisés pour plusieurs élèves alors même qu'ils ont des notifications pour avoir une AESH individualisée... Autant de situations inacceptables pour les enfants en situation de handicap et leur famille... ». La semaine dernière, un parent est venu exprimer son désarroi par une action symbolique devant nos locaux. Dénonçant à la fois le manque de place dans les structures spécialisées, les délais d'attente de plusieurs années, des aides largement insuffisantes... Comme lui, de nombreux parents se retrouvent, bien souvent, seuls et désemparés face à ce manque criant de réponse institutionnelle. Alors, ce matin, impossible de ne pas faire le parallèle avec un événement marquant : les 20 ans de la loi du 11 février 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Force est de constater que, 20 ans après, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs ! Entendre encore qu'en 2025 nous allons augmenter les « amendements Creton », c'est à dire, le maintien de jeunes adultes dans des institutions pour enfants' en l'occurrence les Instituts médico éducatifs), allongeant les listes d'attentes pour ces derniers, prouve combien ces deux décennies n'ont pas beaucoup changé la donne... Que dire de l'intégration scolaire, de l'insertion professionnelle... que dire de l'accessibilité... que dire, plus encore, de l'accès aux droits... et je ne parle pas de la prise en compte des parcours de vie, du vieillissement avec des personnes handicapées arrivant à l'âge de la retraite sans autre solution que l'EHPAD ! etc. Je rappelle qu'un des fondements de cette loi était de « garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie en favorisant leur autonomie ». Ce bilan en demi-teinte est partagé par le défenseur des droits qui a adressé une contribution à la mission d'information sénatoriale visant à évaluer la loi du 11 février 2005. Comme le rappelle le défenseur des droits, notre système doit être revu en profondeur. Notre modèle français n'a pas encore intégré l'approche du handicap fondée sur les droits de l'Homme. Nous avons un modèle médical du handicap, qualifié par les instances internationales comme discriminatoire. Les mesures qui sont prises actuellement, pour répondre aux besoins de ces personnes sont extrêmement spécialisées et cloisonnées. Nous devrions, collectivement, défendre l'accès égal aux droits pour tous et affirmer la nécessité de faire société, en s'appuyant sur les concepts d'autodétermination et du développement du pouvoir d'agir. La logique actuelle est axée sur la prise en charge de l'incapacité. Nous devrions plutôt mettre tous nos efforts vers une transformation totale de la société et du cadre de vie pour que tous les habitants, sans exception, puissent jouir de leurs droits avec des services accessibles et inclusifs et un soutien de proximité. 20 ans que la loi nous y invite, 20 ans que la société freine. On aurait pu espérer que cette date anniversaire sonne comme une prise de conscience du retard inacceptable et du chemin qu'il reste à parcourir. Force est de constater que, même si des initiatives sont prises, nous continuons à être loin du compte et que le désarroi des personnes en situation de handicap et des familles, comme nous l'avons vu la semaine dernière ici ou comme certains drames récents l'ont malheureusement illustré, reste entier. Alors ce matin, cher.e.s collègues, au moment de débattre sur nos choix budgétaires, sur le sens même de notre action, nous voulions mettre en lumière, une nouvelle fois, cette situation.

Ordre du jour

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

5-01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 7 mars 2025
5-02	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget principal
5-03	Compte administratif 2024 du budget principal
5-04	Affectation des résultats 2024 du budget principal
5-05	Budget primitif 2025 du budget principal
5-06	Budget principal - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement
5-07	Délégation de compétence au président - Compte rendu de la délégation pour ester en justice
5-08	Délégation de compétence au président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique
5-09	Commission permanente - Election d'un membre à la commission permanente
5-10	Désignation au sein des commissions intérieures
5-11	Désignation de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes
5-12	Délégation de compétence au président - Bilan des renouvellements d'adhésion année 2024
5-13	Gestion des ressources humaines : évolution des postes, conventions de mise à disposition et orientations de formation des agents pour l'année 2025

Texte



Vidéo



Intervention de Pierre-François Lejeune

>

Vote : Le groupe s'est **abstenu**



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Le vote à l'unanimité de cette motion, reprenant "l'appel de Bègles", aurait dû être une formalité. Une évidence. Car qui, ici, pourrait contester l'urgence de préserver les politiques culturelles départementales face à la crise budgétaire actuelle ? Qui pourrait nier que la culture est en danger, que les artistes, techniciens, enseignants, créateurs, voient leurs conditions de travail se dégrader, leurs financements s'effondrer, leurs perspectives disparaître ?

Ce combat ne concerne pas seulement celles et ceux qui montent sur scène ou qui assurent son existence. Il nous concerne tous. Il touche à notre identité collective, à notre capacité à rêver, à réfléchir, à nous émouvoir ensemble. La culture n'est pas un luxe, réservé à quelques élites enfermées dans des théâtres dorés. Elle est ce qui nous relie, ce qui nous élève, ce qui nous permet de nous confronter à la complexité du monde.

Mais aujourd'hui, cet écosystème fragile vacille. Parce que les financements publics s'effondrent. Parce que les collectivités locales, à qui l'on impose des restrictions budgétaires toujours plus drastiques, se voient contraintes de couper dans ce que certains considèrent comme "non prioritaire". Parce que les aides à la création disparaissent et que, partout en France, des compagnies ferment, des théâtres baissent le rideau. Parce que la réforme de l'assurance chômage menace encore davantage les intermittents du spec-

tacle, ces femmes et ces hommes qui alternent entre travail et précarité, qui préparent des spectacles pendant des mois, parfois sans rémunération, et dont le système de protection sociale est aujourd'hui remis en cause.

Face à cette situation dramatique, que fait le Gouvernement ? Rien, ou si peu. Il se tait. Il laisse faire. Il organise, par son inaction, la lente agonie d'un secteur essentiel.

Par la loi de finances 2025, le gouvernement a porté un coup dur au Pass Culture, en amputant sa part collective de 22 millions d'euros. Cette décision entraîne le report, voire l'annulation, de nombreux projets artistiques en milieu scolaire. Pourtant, cette part collective est un pilier essentiel du dispositif. Elle permet aux enseignants de proposer aux élèves des rencontres concrètes avec la création artistique, favorisant l'imagination, l'ouverture d'esprit et l'égalité des chances. En supprimant ce levier d'émancipation, on fragilise le lien précieux entre artistes et élèves, et on met à mal un vecteur fort de cohésion sociale et d'avenir culturel partagé.

Dans un contexte budgétaire tendu, il est plus que jamais urgent de défendre ces dispositifs qui irriguent notre territoire et nourrissent l'espoir. L'éducation artistique et culturelle n'est pas un luxe, c'est un investissement pour demain.

Et c'est là que nous marquons notre profond désaccord avec cette motion. Car elle n'a pas su s'en tenir à l'appel de Bègles. Elle y a ajouté un passage qui se réjouit du protocole signé entre la ministre de la Culture, Rachida Dati, et le président de Départements de France, François Sauvadet. Comment pourrions-nous nous en réjouir ? Comment pourrions-nous prétendre qu'un tel accord répond à la crise que traverse le monde culturel ? C'est un emplâtre sur une jambe de bois, une tentative de diversion face à une politique nationale qui démolit méthodiquement les financements culturels.

Nous le disons avec force : nous refu-

sons d'accepter cette façade. Ce protocole ne règle rien. Il ne compense pas les coupes budgétaires massives. Il ne protège pas les artistes, les créateurs, les techniciens. Il ne répond pas à l'urgence de la situation. Au contraire, il masque l'inaction coupable du gouvernement, qui condamne la culture à l'asphyxie tout en feignant de s'en inquiéter.

Alors, bien sûr, certains diront qu'il y a d'autres priorités. Que la culture peut attendre. Mais un pays qui délaisse sa culture s'appauvrit. Il devient un désert intellectuel et sensible. Il se prive de ce qui fait de lui une nation pensante, réfléchie, audacieuse.

Ce n'est pas un hasard si, chaque fois qu'un régime devient autoritaire, la première chose qu'il attaque, c'est la culture. Parce qu'elle est dangereuse. Parce qu'elle nous rend libres.

Aujourd'hui, nous demandons simplement que l'on permette de continuer à créer, à diffuser, à transmettre. Que l'on ne les contraigne pas à abandonner, parce que les structures tombent les unes après les autres. Que l'on ne les force pas à choisir entre précarité et disparition.

Si vous souhaitez, Monsieur le Président, que cette motion soit votée à l'unanimité, qu'elle prenne de la hauteur et du souffle, alors il faut en retirer les ajouts qui l'éloignent de l'esprit initial de l'appel de Bègles. Revenons à sa lettre, à son urgence, à sa force.

Parce qu'un monde sans culture, c'est un monde où l'on ne pense plus, où l'on ne crée plus, où l'on ne rêve plus. C'est un monde qui s'éteint.

Je vous remercie.

Texte



Vidéo



Débat sur le budget primitif 2025

Rapport 5.05 > Budget primitif 2025 - Budget principal

04/04/2025

Intervention de Karine Duval

> Équilibres généraux du budget

Vote : Le groupe a voté **contre**



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Merci pour cette présentation de votre proposition de budget pour l'année 2025. Nous pouvons déjà constater, que la nécessité d'économies, vous oblige à présenter un budget un peu plus en phase avec la réalité de son exécution prévisionnelle. Combien de fois avons-nous dénoncé, par le passé, une sous-estimation des recettes et un gonflement du budget d'investissement facilement équilibré par des emprunts qui n'étaient pas réalisés. De cagnottes en cagnottes, nous avons constitué un bas de laine et avons certainement gardé quelques habitudes de département riche comme nous l'étions depuis plus de 40 ans ! D'ailleurs, la structure socio-économique de la Manche, notre géographie aussi... font que nous sommes parmi ces départements qui résistent le mieux à l'attaque financière, sans précédent, déclenchée par le Gouvernement pour couvrir ses propres errements ! Donc, pour en revenir à la présentation faite, les droits de mutations semblent, cette fois, plutôt évalués avec justesse et les investissements, se rapprochent du taux réel de réalisation. C'est une bonne chose. Pour autant, cela montre un certain nombre de fragilités. D'abord, cette dépendance des recettes au bon vouloir de l'État est juste une aberration ! Où est, ainsi, notre autonomie comme la Constitution pourtant la prévoit ? Comment imaginer qu'une collectivité dite locale ou

territoriale, ne puisse pas puiser ses ressources en lien avec son territoire, en lien avec les politiques qu'elle porte ? N'est-ce pas aux habitants, aux électeurs, de juger si leur contribution est utilisée à bon escient, lorsqu'ils nous choisissent ? Les Institutions politiques de proximité ne sont-elles pas le meilleur allié pour défendre notre modèle démocratique ? Oui, au-delà de cette mise en tutelle financière, de fait, des Département par l'État, c'est une véritable remise en question même des fondements de la décentralisation qui est amorcée. Alors oui, comme vous, il est possible d'être désabusés, je me réfère à votre « colère » de septembre... de se demander, à quoi on sert, comme élus de proximité, s'il nous reste juste à gérer l'argent que l'on veut bien nous donner, pire encore, si nous ne sommes que des distributeurs de prestations. De collectivité territoriale, à établissement public, la frontière devient de plus en plus mince !! D'ailleurs, de cette dépendance aux décisions de l'État, on vient d'en avoir une illustration à la présentation du compte administratif. Dans la préparation budgétaire, vous annonciez un résultat de fin d'exercice 2024 à hauteur de 1,6 M€. En réalité, ce sont 10M€ de recettes supplémentaires sur lesquels nous pourront compter. Vous l'avez souligné dès ce matin. Quelles seront les conséquences sur le budget, comment seront fléchées ces nouvelles ressources ?

Quoi qu'il en soit et encore plus avec cette annonce, il ne faut pas se résigner, il reste des marges de manœuvre au-delà même des combats nationaux qu'il va bien falloir mener pour défendre la décentralisation et, surtout, renforcer, au contraire, les pouvoirs locaux. Ces marges doivent permettre de prendre des décisions en fonction de ce que l'on place en priorité. C'est tout l'objet de ce vote. Et, à vous lire, à vous entendre, ces marges se sont complètement effondrées au cours de l'année 2024 après plusieurs

exercices largement excédentaires. Ce qui nous pose question, je vous l'avoue. S'il est possible d'évoquer, à juste titre, la conjoncture, le contexte économique et politique, nous pensons qu'il ne faut pas omettre des sujets internes à notre collectivité, une manière de penser la « bonne gestion ». Il faut regarder les choses en face, on n'aime pas vraiment, ici, se réinterroger, évaluer, évoluer... La modération me direz-vous ! Je crois que nous faisons une grave erreur. Des exemples nous le montrent, aujourd'hui, que vous regardez les choses de plus près. Oui, nous devons nous réinterroger à tous les niveaux d'exécution de nos compétences. Si, dans les années 80/90 jusqu'au début des années 2000 nous étions un des départements les plus riches de France, nous avons, depuis, subi bien des déconvenues financières. Et nous ne pouvons continuer d'imaginer nos politiques avec le même faste. Voyons ce qui est essentiel, ce qui est de l'intérêt départemental, en particulier sur notre patrimoine. Voyons surtout comment, d'une manière générale, faire mieux, si ce n'est avec moins, à budget constant. Nous avons vraiment le sentiment d'un manque d'anticipation de l'échelle de la transformation des enjeux sociétaux en ce premier quart de 21ème siècle. Il nous faut être visionnaires, dans tous les domaines et en particulier dans ceux de l'action sociale, de l'Éducation, de la préparation aux bouleversements climatiques, à l'adaptation à une société du risque permanent etc. Nous devons acter tous ces changements sociétaux et culturels... Oui, le mur du vieillissement de la population est un défi, oui, les mobilités à l'heure de la transition énergétique sont des défis, oui, la prise en charge, l'éducation, des enfants dans notre société sont des défis, oui, la tentation de l'extrémisme et d'un changement de modèle politique sont des défis... En fait, c'est notre regret le plus profond à la lecture de ce budget, constater, à nouveau, ce

manque d'anticipation, constater à nouveau ce manque d'innovation, constater à nouveau ce manque de souffle. Vraiment, n'ayons pas peur de l'évaluation de nos politiques, de nos pratiques, n'ayons pas peur de changer de braquet, n'ayons pas peur des idées qui viennent des autres... Soyons à l'écoute, acceptons les changements culturels, faisons de la

Manche, un département modèle, nous qui avons encore cette chance, immense, de disposer de quelques marges financières. Oui, cet après-midi, peut-être en écho à ce que nous disions déjà il y a 4 ans, au moment de débiter ce mandat, nous lançons à nouveau un appel pour que notre collectivité s'adapte et se transforme.

Texte



Vidéo



Rapport 5.05 > Budget primitif 2025 - Budget principal

04/04/2025

Intervention de Stéphanie Coupé

> Commission appui aux territoires



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,
Comme cela est rappelé depuis le début de cette session, l'élaboration du budget s'est faite dans un contexte de forte contrainte dont nous avons bien conscience.

1- Politique contractuelle

Concernant plus spécifiquement la commission Appui aux Territoires nous notons de fortes baisses dans les dépenses de fonctionnement, sauf pour les collèges, et un effort très important sur la réduction des dépenses d'investissement (- 6 M€). Sur ce dernier point, il s'agit principalement d'une prévision certainement plus juste des besoins de financement des contrats de territoire. L'expérience montre qu'il y a, chaque année, une sous consommation des crédits demandés par les communes qui, parfois, décalent ou renvoient leur projet en fonction de leurs moyens financiers. Le renouvellement des conseils municipaux, qui interviendra l'année prochaine, ralentira également l'exécution des contrats de

territoire. Vous êtes contraints, pour le bouclage du budget, à donner une vision plus proche de la réalité des investissements et c'est une bonne chose. Pour autant, si cette baisse semble, pour cette année, sans conséquence sur les contrats en cours, qu'en sera-t-il les années suivantes si le gel des crédits est confirmé ? Là est notre inquiétude.

2- Collèges

Pour ce qui est des choix réalisés, même si nous notons que le budget des collèges et de l'action éducative reste relativement constant, ce qui est conforme aux compétences du Département, il est certainement temps de mener une réflexion sur le bâtimentaire et l'optimisation des locaux. Cette réflexion ne devrait pas se limiter à une simple réponse comptable dans un ratio nombre d'élèves/surface des établissements mais bien s'appuyer sur une analyse des besoins réels et une vision prospective de l'évolution des pratiques pédagogiques. Profitons justement de cette situation pour moderniser nos collèges et en faire de nouveaux modèles d'enseignement en lien avec les équipes pédagogiques. La mise en place d'un plan pluriannuel de travaux pourrait apporter une meilleure visibilité et éclairer les choix budgétaires futurs dans ce domaine. Je vous renvoie au plan que nous vous avons proposé en début d'année 2024. La diminution de 10,4% des crédits d'investissement pour les collèges nous interpelle également et nécessite-

ra une attention particulière quant à son impact sur la qualité de l'environnement scolaire.

3- Sport

Par ailleurs, nous constatons, comme dans d'autres secteurs, une baisse prévue pour les associations sportives. Il nous est difficile de déterminer précisément quelles associations seront moins subventionnées et quelles manifestations spécifiques subiront cette réduction. D'ailleurs, lorsque l'on regarde la maquette budgétaire, la baisse des subventions dans le sport est plus proche de 13%. Il serait important de clarifier les critères et le processus de décision qui amèneront à faire des choix dans la répartition de cette baisse, afin d'assurer une équité et une transparence nécessaires dans l'attribution des fonds publics.

4- Fonds d'Intervention Départemental (FID)

Enfin, nous notons également la question du Fonds d'Intervention Départemental (FID), évoquée dans la note sur l'appui aux territoires et relevant des Affaires Générales. Ce fonds représente un outil de souplesse important pour soutenir ponctuellement des projets locaux, et sa potentielle baisse mérite également notre attention

En conclusion, Monsieur le Président, chers collègues, si ce budget 2025 témoigne d'une prise en compte des contraintes financières, il soulève néanmoins des interrogations sur les

marges de manœuvre pour soutenir de nouvelles initiatives et répondre aux défis futurs de nos territoires. Nous restons convaincus que nous pouvons faire mieux avec ces contraintes. Nous devons prendre garde à ne pas démunir le tissu associatif qui est la force de

notre territoire. Et, plutôt que de faire porter, sur les associations et les projets pédagogiques le coût des restrictions budgétaires, regardons, en priorité comment nous pouvons agir et optimiser nos propres dépenses.

Texte



Vidéo



Rapport 5.05 > Budget primitif 2025 - Budget principal

04/04/2025

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Commission action sociale



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Permettez-moi d'exprimer un étonnement qui, hélas, devient une habitude. Chaque année, à l'heure du budget primitif, nous espérons des chiffres clairs, des engagements fermes, une trajectoire budgétaire cohérente. Et chaque année, c'est une mer de textes qui se déploie sous nos yeux, un récit plus littéraire que comptable, où l'on disserte davantage qu'on ne chiffre.

On nous parle d'un « plan de maîtrise du budget social ». Fort bien. Mais où est-il ? Comment s'articule-t-il ? Quels en sont les leviers concrets ? Nous cherchons des réponses, et nous ne trouvons qu'un écran de fumée masquant des réalités qui devraient être explicites. La transparence budgétaire est une exigence démocratique. Sans elle, comment remplir notre mission avec sérieux ? La confiance ne se décrète pas, elle se construit, pierre après pierre, par la clarté. Or, une fois encore, ce budget entretient l'opacité.

Loin d'être un outil de prévision et d'action, ce budget réitère les généralités du débat d'orientation budgétaire sans répondre aux urgences sociales les plus criantes. Il tourne le dos aux

réalités vécues par nos concitoyens.

Prenons l'exemple de l'aide sociale à l'enfance, un secteur en crise. Vous-même le reconnaissez : des enfants restent sans soutien à domicile, et 23 d'entre eux n'ont, à ce jour, aucune solution d'accueil. 23 enfants laissés en suspens, 23 destins en attente d'une décision qui tarde. Et pendant ce temps, les signalements explosent, le nombre d'enfants confiés au Département ne cesse de croître. Où est le plan d'urgence indispensable ? Où est l'engagement du Département pour protéger ceux qui incarnent l'avenir de notre territoire ?

Et nos aînés ? Ceux qui ont tant donné, qui ont bâti notre société, et que nous laissons aujourd'hui dans des EHPAD en détresse. 85 % de ces établissements sont en déficit. Les personnels sont à bout, les familles désemparées. Et toujours la même litanie : « Il n'y a pas d'argent. » Mais allouer les ressources là où elles sont nécessaires, c'est un choix politique. Un choix que vous ne faites pas.

Cette absence de choix résonne avec la colère des acteurs du médico-social. Le 1er avril dernier, aides-soignants, infirmiers, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux sont descendus dans la rue. Leur message était sans équivoque : ils n'en peuvent plus. Conditions de travail indignes, sous-effectifs chroniques, absence totale de reconnaissance budgétaire. Leur cri d'alarme est resté lettre morte.

Pire encore, la remise en cause des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens plonge les associations dans une incertitude financière insoutenable. Elles demandent des garanties, vous leur opposez le silence.

L'insertion sociale et professionnelle ? Logements insuffisants, précarité croissante... Autant de défis qui mériteraient une politique volontariste. Mais vous vous contentez de gérer l'existant, sans ambition, sans élan.

Comme un symbole, vous refusez d'appliquer la revalorisation de 1,7 % du RSA, suivant l'exemple de 71 autres départements dirigés par la droite. Vous faites partie, Monsieur le Président, de ceux qui mènent cette nouvelle fronde contre l'État. Si nous pouvons comprendre le ras-le-bol des Départements dans leur ensemble face à l'augmentation constante de leurs charges sans les recettes nécessaires, si nous pouvons comprendre la colère d'être systématiquement pointés du doigt pour expliquer le déficit budgétaire de l'État, nous nous opposons à de telles postures. Cela ne va pas sans rappeler l'application de la prime Ségur. Au bout du compte, ce sont les bénéficiaires, ceux qui sont les plus pauvres dans notre société qui sont au cœur du bras de fer entre les départements et l'État. Et cela n'est pas acceptable. La revalorisation du RSA est un droit légitime. Ce revenu est déjà bien souvent à peine suffisant pour survivre à la précarité. Ne devrait-il pas non plus être grignoté chaque année par l'inflation ? Non, bien sûr. Alors, oui, il y a un combat, de fond, à mener sur le financement de notre protection sociale d'une manière générale, il y a un combat à mener sur la création de recettes pérennes et dynamiques pour les Départements qui portent ces politiques d'action sociale, mais, ces combats ne doivent pas se faire sur le dos des bénéficiaires.

Et que dire de la désertification médi-

cale, alors que nous traversons une crise sanitaire et territoriale majeure ? Le président du Loir-et-Cher, Philippe Gouet, a rappelé que les Départements pouvaient être des acteurs majeurs de la lutte contre cette pénurie. Mais ici, dans la Manche, aucune initiative ambitieuse ne se dessine.

S'agissant de l'appel à projets consacré aux violences intrafamiliales, comment ne pas exprimer notre profonde déception face au non-respect de l'engagement pris d'augmenter l'enveloppe à 100 000 € dès 2023 ? Alors même que ce fléau exige des réponses fortes, coordonnées, durables, vous renoncez à renforcer les actions de prévention. Ce recul est d'autant plus incompréhensible que le sujet, ô combien sensible, demeure au cœur des préoccupations sociales.

Quant à la Protection Maternelle et Infantile, elle semble, elle aussi, reléguée au second plan. Aucun projet structurant, aucune ambition à la hauteur de son rôle fondamental. Et pourtant, chacun sait que la PMI constitue un pilier de la prévention précoce, un levier irremplaçable pour accompagner les familles et protéger les plus jeunes. Cette inertie interroge.

Ce budget social n'a ni cap, ni souffle. Il illustre une gestion à court terme, déconnectée des réalités du terrain, dépourvue de toute vision pour notre département et ses habitants.

Un budget départemental, ce ne sont pas que des chiffres. C'est un projet politique. Une déclaration d'intention sur l'avenir que nous voulons bâtir. Or, aujourd'hui, cette ambition manque cruellement.

Nous, élus du groupe de la gauche sociale et écologiste, nous portons une autre voie. Celle de la justice sociale. Celle d'un budget qui ne soit pas un simple exercice comptable, mais un véritable projet de société.

C'est pourquoi, en conscience, nous ne pouvons pas voter ce budget.

Je vous remercie.

Texte



Vidéo



Rapport 5.05 > Budget primitif 2025 - Budget principal

04/04/2025

Intervention de Gilles Lelong

> Financement des sapeurs-pompiers



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Le 24 septembre dernier, notre collègue Jacky Bouvet nous a présenté le nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, le SDACR.

Ce document de portée stratégique et de déclinaison technique est conçu comme un outil de pilotage du SDIS pour les années 2024/2028. Il aborde la problématique de la capacité opérationnelle des centres et notamment la préoccupante couverture diurne des territoires, les enjeux du secours nautique, mais aussi les risques nouveaux liés aux développements des infras-

tructures portuaires et des activités industrielles de portée nationale, voire internationale...mais avant tout, c'est bien le cœur de métier qui doit être préservé : le secours d'urgence sur l'ensemble du département.

Et pour être totalement opérant, ce SDACR demande des financements indispensables à son application.

Lors de la présentation du budget 2024, nous avons évoqué les difficultés budgétaires du SDIS et la réticence de certains EPCI dans cet accompagnement. Depuis, l'organisation d'un comité des financeurs a permis de gommer certaines incompréhensions et a abouti à une augmentation de leur participation en 2025 à hauteur de 3.5% ce qui, au regard d'une inflation annoncée à 1.2%, et des difficultés financières bien réelles qu'elles rencontrent, représente un effort substantiel. Qu'elles en soient remerciées.

Malgré cet effort, la situation financière reste délicate ce qui a contraint l'état-major à une révision de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) provoquant des décalages dans la construction ou la rénovation

de certaines casernes. De même et pour les mêmes raisons, il a été décidé un allongement du taux de renouvellement des véhicules ce qui aura pour conséquence à moyen terme, d'une part un accroissement des frais de maintenance, et d'autre part le risque de voir des véhicules devenir inopérant.

Les dépenses budgétaires aux financements des SDIS constituent une dépense obligatoire des départements qui reçoivent pour les accompagner, à la différence des EPCI, une fraction de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance, la TSCA, en vertu du principe du « coût du sauvé », c'est-à-dire l'argent économisé par les compagnies d'assurance grâce à l'intervention des pompiers.

Le principe instauré par le département d'un financement à part égale entre les EPCI et le Conseil Départemental ne permet pas au SDIS de renforcer ses ressources de fonctionnement et de bénéficier notamment de la dynamique de la TSCA. Pour rappel, la TSCA s'élevait en 2015 à environ 9M€, elle est aujourd'hui à 14,3M€, alors que dans le même temps, la participation

propre du Conseil départemental a stagné en dessous des 8 M€.

Afin de répondre aux enjeux mis en évidence par le SDACR, nous vous appelons, Monsieur le Président à revoir les clés de répartition du financement du SDIS. Cette évolution permettrait au SDIS de bénéficier de ressources supplémentaires émanant de la dynamique de la TSCA dont les recettes, après avoir été supérieures de

7.3% à la prévision budgétaire de 2024, sont attendues en augmentation de 800.000 € en 2025.

Les personnels du SDIS, chaque jour sur le terrain, font preuve d'un dévouement sans limite auprès des Manchoises et des Manchois, apportons-leur un budget, non pas sans limite mais à la hauteur de l'accomplissement de leurs missions et conforme aux préconisations du SDACR.

Texte



Vidéo



En bref

0-1 : Création de l'Agence de développement et d'urbanisme du Cotentin - Adhésion du Département

> **Pierre François Lejeune**



Nous souscrivons pleinement à ce que vous nous avez indiqué, puisque, notamment dans le cadre d'autres instances, au niveau de l'agglomération du Cotentin, et même au conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, nous avons voté pour la création de cette Agence de développement et d'urbanisme du Cotentin. C'est vraiment un outil d'aide à la décision. Bien évidemment, ce n'est pas une strate supplémentaire qui viendrait décider à la place des élus, mais un outil stratégique qui est essentiel pour nous, celui qui va permettre d'avoir des données chiffrées. Je pense que cette agence est présente dans beaucoup de territoires qui sont dynamiques. Aujourd'hui, le département de la Manche est pleinement dynamique, avec, notamment, cette perspective de l'Aval du futur et ce futur développement économique de notre territoire. Il faut donc que l'on soit bien outillés, et je pense véritablement que cette agence nous aidera. C'est pourquoi à une grande majorité à l'agglomération du Cotentin nous avons voté pour, à l'unanimité au

niveau du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin. Aussi, j'invite vraiment l'ensemble des collègues à voter favorablement, malgré ce qui a pu être dit sur cette agence. Ce n'est pas une agence supplémentaire, ce n'est pas une couche supplémentaire dans le millefeuille, mais c'est vraiment fait pour pouvoir nous aider. J'invite tous les collègues à voter à l'unanimité cette délibération importante. Merci à vous.

Vidéo



tiques publiques pour intégrer cette agence. Je pense que c'est stratégique. Après, bien évidemment, cela ne lie pas d'autres décisions qui seront prises souverainement par d'autres instances et d'autres EPCI.

5-11 : Désignation de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes

> **Thierry Letouzé**



Rapidement, j'ai compris que le galop était relancé jusqu'à la fin de la session, et je ne voudrais pas briser cet élan. Je ne reviens pas sur le débat de ce matin, je partage les opinions qui ont été émises sur cette agence, sur le fait qu'elle gagnerait à avoir une dimension départementale, et je suis convaincu que cela viendra à terme.

Je regrette simplement que l'opposition ne puisse pas participer à cette agence. Je reviens sur les propos tenus par Adèle Hommet tout à l'heure : nous ne sommes pas des élus de Cherbourg-en-Cotentin, mais nous sommes des élus du Département élus sur le canton de Cherbourg-en-Cotentin, et cela fait beaucoup de différence. Même si les propos de Stéphanie Coupé ne suscitaient pas de commentaire, je veux quand même le rappeler. En plus de cela, nous représentons une

En bref (suite)

population manchoise qui a fait d'autres choix au moment des élections. De la même façon, vous représentez des électeurs de nos cantons qui n'ont pas voté pour nous. Je pense que le choix d'écarter l'opposition de ces trois postes est un choix regrettable s'agissant de la possibilité de porter une vision différente au sein de cette agence.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons pour ce vote.

Vidéo



5-12 : Délégation de compétence au président - Bilan des renouvellements d'adhésion année 2024

> Pierre-François Lejeune



A l'heure où le Parlement envisage la suppression de plusieurs comités et organismes jugés obsolètes ou redondants, il est légitime en tant que collectivité territoriale de nous interroger sur la pertinence de nos propres adhésions. Le Sénat a d'ailleurs mis en place une commission d'enquête à laquelle participe notamment notre sénateur Sébastien Fagnen.

Le renouvellement de ces adhésions, pour un montant global de plus de 90 000 € en 2024, mérite une analyse approfondie, afin de s'assurer que chaque affiliation apporte une réelle valeur ajoutée à nos concitoyens et s'inscrit dans une gestion responsable des deniers publics. Ainsi, pouvez-vous nous préciser quelle méthode est actuellement utilisée pour apprécier l'utilité et l'impact concret de chacun de ces organismes pour notre Département ?

Je vous remercie.

Vidéo



Rapport 5-13 : Gestion des ressources humaines : évolution des postes, conventions de mise à disposition et orientations de formation des agents pour l'année 2025

> Karine Duval



Président, vous accédez à notre demande, celle de scinder en deux le vote, avec, d'un côté, les créations et les suppressions de postes, et, de l'autre, le Plan de formation. J'aurais voulu intervenir, même si je sais qu'il est tard, parce que je pense que la gestion des ressources humaines dans notre collectivité, c'est quelque chose de vraiment important, puisque c'est de nos agents et de leurs conditions de travail que dépend le service rendu. Je trouve qu'il est toujours délicat d'avoir une vision globale quand on égraine ainsi la liste des postes. Aussi, je vous voudrais faire un petit focus global par rapport à cela.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons tous, quand on sait que l'État demande aux collectivités de réduire leur masse salariale de 5 % en ne s'imposant à lui-même qu'un effort de 0,18 %, il est clair que l'objectif de réduction des dépenses de 1 M€ sur la trajectoire des postes n'est pas encore atteint, puisque je crois que l'on est à 750 000 €. Et si on devait confirmer ce chiffre, concernant les réductions à venir, je ne pense pas me tromper, elles seront douloureuses, parce qu'elles impacteront directement les services dans leur format actuel et, de facto, les usagers.

Nous allons donc voter en cohérence avec nos prises de positions exprimées lors du CST du 20 mars 2025. Ce CST prévoyait entre autres la suppression de 17 postes toutes directions confondues. Oui, 17 postes. Si la contrainte budgétaire existe, il nous faut être at-

tentifs aux conditions de travail des agents et au service public. Des postes ont été créés, avec 32 postes annoncés, mais je voulais porter un point de vigilance particulier sur ces créations, c'est-à-dire sur l'augmentation des contrats de projets : ils sont passés de 25 à 31 en 2024. Certes, c'est une réponse. Cela permet une réactivité, cela permet de répondre à des objectifs précis et des objectifs ciblés, comme l'accompagnement des aidants, le pilotage de la convention CNSA, ou encore le déploiement de « Mon parcours RSA ». Cependant, ces formes contractuelles sont souvent conditionnées par des appels à projets qui fragilisent nos politiques publiques et les équipes qui les portent. Est-ce bon d'avoir une politique sociale qui ne se réalise que par des appels à projets. C'est quand même ainsi que cela se passe de plus en plus et c'est quand même inquiétant pour nos politiques.

Nous avons pu exprimer notre opposition à la suppression des postes individuellement, à la demande des organisations syndicales et en toute conscience. Dans la note complémentaire, des postes ont été retirés. C'est vrai qu'il est difficilement audible de supprimer un poste de conseillère technique en travail social sur le volet « mineurs », validé en CST, poste qui n'a jamais été publié. Idem pour le poste de Mortain, celui de conseillère conjugale et familiale à Saint-Hilaire - Mortain. On connaît le souci d'attractivité, mais le passage à temps plein d'un poste de sage-femme, ce que nous soutenions, qui est utilisé pour justifier une suppression... Je ne pense pas que les métiers soient interchangeables. Ils sont complémentaires, indispensables, surtout à l'heure où notre collectivité affiche sa volonté de lutter contre les violences intrafamiliales. Que penser du transfert de poste de travailleur social autonomie de Valognes vers Coutances, ou du redéploiement d'un poste d'assistante sociale de Carentan vers Saint-Lô, que nous n'avons pas voté ? Non, ce n'est pas en déshabillant Pierre pour habiller Jacques - j'aurais pu dire « Paul », mais je préfère dire « Jacques » - que l'on renforce le service public.

En bref (suite)

Oui, une évaluation des besoins dans les neuf territoires de solidarité est nécessaire, mais pas au prix d'une déstabilisation brutale des équipes. Les tensions sont déjà vives. Trois alertes en Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT) ces derniers mois dans les CMS en témoignent. Tout cela s'ajoute à une réorganisation en profondeur de l'action sociale, avec la transformation de la Direction des projets et des territoires de solidarité (DPTS) en Direction de l'accompagnement social de proximité (DASP), l'évolution des CMS en pôle d'action sociale, le rapprochement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), tout cela

avec des moyens constants, voire en diminution, et une pression accrue sur les équipes.

Après des années de restructuration, de démarches Acta, d'audits, nous voici dans une nouvelle phase, celle du recalibrage. Et nous le disons, ce recalibrage risque de se faire au détriment des agents et de la qualité du service rendu. Ce dernier CST a mis en lumière l'exaspération grandissante des agents exprimée par les syndicats. Rappelons-le, le choc de simplification, de transformation, ne peut se faire qu'avec les agents et pour les agents.

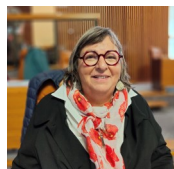
C'est pourquoi nous continuerons à défendre ce service public départemental, un service de qualité, humain, accessible et respectueux des usagers comme de ses professionnels.

Pour conclure, afin d'assurer une meilleure visibilité de nos positions, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons demandé que les votes soient scindés, avec un vote sur la création et la suppression des postes et un vote distinct sur les autres éléments, tels que les orientations stratégiques de formation 2025 du plan triennal et les conventions mises à disposition. Il nous semble que cette clarification était essentielle, car, si nous sommes favorables avec vos volets, nous pouvons en conscience soutenir des suppressions de postes aussi sensibles et impactantes que celles évoquées. Ce sera donc un vote clair, lisible et respectueux des enjeux que chacun de ces points soulève.

Vos élus



Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Affaires générales



Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Action sociale



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

Calendrier

Séance plénière :

Vendredi 3 Octobre 2025 à 9h30

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Il est possible de les revoir en différé à cette adresse :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/sessions>

Commissions permanentes :

- Vendredi 18 septembre 2025
- Vendredi 17 septembre 2025
- Vendredi 14 novembre 2025
- Vendredi 19 décembre 2025

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

La lettre

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 12 > septembre 2025

Directrice de publication : Karine Duval

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : [@gse_cd50](https://twitter.com/gse_cd50)

Facebook : facebook.com/gse.cd50

Youtube : [@gauche.cd50](https://youtube.com/gauche.cd50)

Consultez les délibérations :

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site manche.fr :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/actes/tous-les-actes>

Ordre du jour

- HORS SERIE -

- 0-01 Soutenir l'ouverture d'une école de masseurs-kinésithérapeutes dans la Manche

- ACTION SOCIALE -

- 1-01 Projet de mandature 2022-2028 - Protection de l'enfance - Signature d'un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2022-2026 entre l'association Aide aux adultes et aux jeunes en difficulté (AAJD) et le Département de la Manche
- 1-02 Accompagnement des jeunes majeurs sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) - Présentation du règlement départemental jeunes majeurs et révision du règlement intérieur du Fonds de solidarité logement (FSL)
- 1-03 Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi (PTIE) - Bilan et évolution de la programmation

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- 2-01 Approbation de la charte 2025-2040 du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin
- 2-02 Projet de mandature 2022-2028 - Plan cheval 2023-2027 - Ajustement du règlement relatif à la politique d'aide aux petits investissements des exploitations agricoles de la filière équine
- 2-03 Avis relatif au changement de nom de la commune de Saint-Cyr
- 2-04 Validation du Contrat de territoire Manche de la communauté de communes côte ouest centre Manche
- 2-05 Bilan de la délégation de compétence des aides à la pierre 2024

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- 3-01 Analyse du Document stratégique de façade Manche Est - mer du Nord mis à jour - Avis du Département de la Manche
- 3-02 Projet routier du contournement sud-est d'Avranches - Suites de la concertation préalable et enseignements de la maîtrise d'ouvrage
- 3-03 Liaisons avec les Îles anglo-normandes - Poursuite en 2026 et 2027 du marché avec la compagnie maritime DNO

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance plénière

04/07/2025

Intervention de Karine Duval



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous nous retrouvons trois mois jour pour jour après la dernière séance plénière consacrée au vote du budget. Un exercice tardif cet année pour mieux s'adapter au contexte financier difficile à percevoir tant l'État, outre ses propres difficultés politiques, tend à faire porter le chapeau des déficits publics sur les collectivités locales. Certainement que des efforts, des agilités, une meilleure organisation ou clarification des compétences, peut amener à, globalement, baisser le déficit budgétaire. Mais les recettes pour arriver à retrouver un cercle vertueux permettant de financer notre modèle social passent certainement par d'autres approches qu'un simple rabot sur les dépenses. C'est d'ailleurs là que nous avons eu nos principaux points de tension lors de cette plénière consacrée au budget. Puisque vous avez annoncé un plan d'économies sans qu'il ne soit présenté... Nous pensions, certainement naïvement, que vous auriez cherché à préserver notre cœur de compétences, c'est-à-dire l'action sociale. Bien sûr, chercher à optimiser certaines dépenses, se réinterroger sur des dispositifs, des politiques, est une bonne chose. Chercher l'efficacité de chaque euro dépensé et tout aussi important. Pour autant, notre collectivité garde l'héritage d'engagements anciens, citons west energy par exemple, qui aurait pu être largement ré-interrogés tout en sanctuarisant l'aide aux publics les plus fragiles à travers nos politiques sociales. Alors ce plan d'économies, nous le découvrons au fil de l'eau... non pas de façon publique, mais dans l'exécution du budget en commission permanente, ou par des actions des bénéficiaires lorsque la décision ne relève même pas du choix des élus... Et c'est vrai, nous avons été choqués de voir l'aide aux ateliers et chantiers d'insertion, par exemple, diminuer. Je ne développe pas ici, nous aurons l'occasion d'y revenir. Pareil, Quelle fausse bonne idée de supprimer le transport pour les élèves en classe Ulis... Au final, au regard des différents cas de figure, l'économie sera minime pour le Conseil départemental, mais la charge, la tracasserie administrative sera grande pour toutes ces familles qui n'ont pas besoin que le Conseil départemental vienne ajouter de la complexité à des situations déjà difficiles. On a vu, d'une manière générale, le rabot sur les aides aux associations, alors qu'elles sont l'essence même de notre tissu social. L'engagement désintéressé de milliers de Manchoises et de Manchois est une richesse sans commune mesure avec ce que nous pourrions, nous, dépenser pour arriver au même résultat. Vous aimez parler d'attractivité, et vous avez raison, le monde associatif participe grandement de l'attractivité du département. Et symboliquement dire « on se débrouille autrement, mais on maintient notre engagement auprès des associations qui font vivre notre département, qui, de la plus grande ville, au plus petit territoire rural, tissent un lien majeur pour bien vivre dans la Manche »... cela aurait été un acte politique fort, non ? Regardez, le département de la Gironde, par exemple, vient pour la première fois de son histoire de voter un compte administratif en négatif et un budget déficitaire pour je cite « *ne pas rompre ses engagements envers les girondins ne pas renier ses valeurs pour garantir l'essentiel et s'arrimer les uns aux autres* ». C'est cela gouverner c'est prendre des risques pour concilier humanisme et responsabilité de gestion.

En fait, je crois que c'est là que nous n'arrivons pas à nous comprendre, Monsieur le Président. Nous nous vous demandons d'afficher des priorités, de nous dire clairement quels sont vos totems, quels sont les idées, les réflexions qui vous guident... nous vous demandons, en fait, de faire de la politique... tout simplement.

Malheureusement, nous nous trouvons, bien souvent, avec pour réponse une vision gestionnaire de l'action publique.

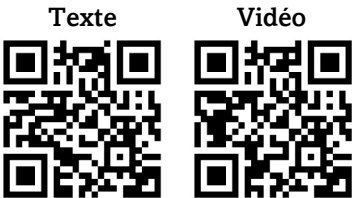
Vous voyez, ça fait quatre ans, presque jour pour jour également, que je me bats, avec mes collègues du groupe, pour vous faire comprendre que notre Département a besoin d'un engagement politique, a besoin d'un cap, a besoin de connaître les principes qui serviront de base à la détermination de priorités... Tout cela pour faire mieux dans un budget contraint, dans un environnement complexe, dans une société en recherche de sens. Alors oui, défendre des valeurs, des convictions, trouver des solutions pour porter de grands projets, pour réformer, tout cela avec un cap fixé, annoncé, débattu... oui, ça aurait du sens dans une collectivité comme la nôtre qui a la chance de conduire un département qui ne manque pas de rebond, qui doit faire face à des prévisions économiques que tout le monde envierait, dont le cadre de vie fait déjà envie à tout le monde. Le potentiel de notre département est énorme et nous, nous devons être la force motrice qui assure les solidarités... les solidarités humaines, en premier lieu, mais aussi les solidarités territoriales dans un départements aux réalités tellement différentes. Nous devrions être assembleur de politiques innovantes sur la santé, sur les modes de déplacement, sur les grands enjeux comme le littoral, sur la jeunesse avec les collègues...

Nous devrions montrer l'exemple face à l'urgence démocratique, en parlant franc et vrai, en ne laissant pas des projets devenir des romans-feuilletons qui n'intéressent que ceux qui les alimentent éloignant, finalement, le peuple de la politique. Montrer l'exemple, c'est ce dialogue constructif que nous avons voulu entre nous. On a su créer de nouveaux lieux d'échanges, à notre demande, comme la conférence des présidents. Je crois en l'intelligence de chacun et à ce respect que nous devons avoir les uns envers les autres. Arrêtons la défiance, les postures d'un autre temps. Chacun a ses convictions et c'est cela la force de la démocratie, savoir se parler, construire ensemble, s'enrichir de nos différences dans le débat.

Alors, oui, l'innovation, comme ont su le faire vos prédécesseurs, nous devrions la porter à tous les niveaux. Tout à l'heure, nous allons encore évoquer un projet routier qui a son importance. Le projet de contournement sud est d'Avranches ne doit pas être vu comme un projet isolé mais comme la réponse du Conseil départemental à un ensemble de problématiques de déplacement à l'échelle du Mortainais et de l'Avranchin... Et une nouvelle fois, mais nous l'évoquerons un peu plus tard, on a, dans un premier temps, la même réponse qu'il y a 20 ans... centré sur le déplacement des nuisances, sur la construction d'une nouvelle route alors que nous avons déjà un linéaire de route à entretenir qui, pour le coup, ne fait envie à aucun département... Comment imaginer faire des économies en investissement et en fonctionnement en créant des axes nouveaux... comment imaginer que ce soit aujourd'hui, financièrement et écologiquement acceptable, à l'heure du changement climatique qui va rendre des terres, comme celles de la Manche, de plus en plus essentielles pour l'agriculture, pour nourrir le pays. Tout a changé dans notre monde qui va aujourd'hui se battre contre la réalité du dérèglement climatique. Soyons dans ces perspectives, celles qui nous engagent à préparer l'avenir, celle de nos enfants et petits-enfants.

Il y a quatre ans, je vous présentais un programme basé sur les urgences de notre siècle, parce qu'à notre niveau, nous qui sommes élus, représentant de la population, nous qui avons en charge le bien commun, il est indispensable que nous transformions nos manières de faire, de penser l'avenir, pour tenir compte des changements profonds qui nous rattrapent aujourd'hui.

Monsieur le Président, cher.e.s collègues qu'à travers ces quelques mots, vous compreniez que la flamme qui m'a poussé à me présenter à la Présidence de ce Département est intacte. Que les engagements pris à ce moment-là sont toujours actuels et, comme nous vous l'avons dit souvent, la balle est dans votre camp, Monsieur le Président. C'est vous qui donnez le tempo dans cette collectivité !



Ordre du jour

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -	
4-01	Partenariat entre le Département et la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine manchois
4-02	Lecture Manche 2030 : des bibliothèques ouvertes à tous les habitants - Schéma départemental de la lecture publique pour la Manche 2025-2030
4-03	Musée de la céramique - Centre de création à Ger - Reconstitution du partenariat entre le Département et l'association "Terres d'échange"
- AFFAIRES GÉNÉRALES -	
5-01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 4 avril 2025
5-02	Rapport d'activité 2024
5-03	Désignation de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes
5-04	Gestion des ressources humaines - Trajectoire des postes et déroulement de carrière
5-05	Adoption de la nouvelle nomenclature achats du Département
5-06	Bilan des garanties d'emprunts accordées par le Département de la Manche en 2024
5-07	Délégation de compétence au président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique

Intervention de Pierre-François Lejeune

>

Vote : Le groupe a voté **pour**



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Notre groupe Gauche sociale et écologiste salue pleinement l'initiative portée par cette délibération, qui répond à un enjeu majeur : la lutte contre la pénurie de masseurs-kinésithérapeutes dans notre département.

Nous ne pouvons que constater, avec inquiétude, la réalité des déserts médicaux et sanitaires dans la Manche, et en particulier la carence profonde en masseurs-kinésithérapeutes, qui représente une perte réelle d'accès aux soins pour nos concitoyens, notamment pour les personnes âgées, les patients post-opératoires, et les personnes en situation de handicap.

Selon les chiffres de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Manche, 45 000 patients sont sans médecin traitant dans le département, soit 9% de la population. 7 500 d'entre eux souffrent d'affection longue durée, et devraient donc être suivis régulièrement,

avec des besoins de renouvellement d'ordonnance tous les trois mois. Cette situation illustre pleinement l'ampleur de la crise sanitaire locale

Soutenir l'ouverture d'une école de kinésithérapie à Saint-Lô est donc une mesure nécessaire et bienvenue, car la formation locale est un levier incontournable pour attirer et retenir ces professionnels sur notre territoire.

Cela dit, nous notons que la délibération vise à acter « un soutien moral et technique » à ce projet essentiel. Si ce soutien est indispensable, il reste limité dans son engagement. Nous regrettons qu'il ne s'accompagne pas, à ce stade, d'une politique départementale plus affirmée.

Face à l'ampleur des besoins et à l'urgence de la situation, il est indispensable que le Département aille au-delà du simple appui symbolique pour devenir un véritable acteur moteur, capable d'accompagner concrètement ce projet et d'autres initiatives pour la santé.

La loi « 3DS » confère aux départements une mission importante, celle d'être à l'initiative, de fédérer, de financer et d'accompagner des projets de santé au plus près des besoins de leurs territoires. Or, depuis le début du mandat, nous constatons avec regret que la majorité départementale refuse de faire du Département le chef de file en matière de santé, ce qui freine une réelle dynamique d'amélioration des conditions d'accès aux soins.

Notre groupe Gauche sociale et écologiste revendique donc une politique volontariste, avec la mise en place de centres départementaux de santé, où des médecins salariés par le Département pourraient garantir un accès équitable aux soins. Nous proposons également la création d'une mutuelle départementale pour renforcer la protection sociale de tous les Manchois.

Aujourd'hui, nous saluons l'engagement de notre collectivité pour ce projet d'école de kinésithérapie, et nous lui apportons tout notre soutien. Cependant, nous invitons la majorité à aller plus loin, à prendre ses responsabilités, et à mettre la santé au cœur de ses priorités, avec des moyens et une stratégie claire, afin que la santé devienne une priorité départementale à la hauteur des besoins de nos concitoyens, conformément aux possibilités offertes par la loi et aux attentes des habitants.

Le défi est immense, mais ensemble, avec détermination et solidarité, nous pouvons construire un avenir où la santé ne sera plus un frein, mais une chance pour tous dans la Manche.

Je vous remercie.

Texte



Vidéo



Intervention de Pierre-François Lejeune

>

Vote : Le groupe a voté **pour**

Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

La délibération que vous nous présentez est un avenant important au Contrat Pluriannuel d'Objectifs de Moyens avec l'AAJD, portant sur 55 nouvelles mesures de placement éducatif à domicile dans le centre Manche. En pleine augmentation des informations

préoccupantes – +15% en 2024 ici comme ailleurs –, nous sommes plus que jamais confrontés à un défi : comment agir en amont pour éviter que des enfants glissent vers l'urgence ou la protection institutionnelle ?

Lors de nos travaux en commission Action sociale, et par nos expériences d'élus de terrain, nous constatons une

convergence forte des témoignages : ces nouvelles mesures sont attendues, nécessaires... mais les listes d'attente demeurent très préoccupantes.

Dans ce contexte, comment ne pas s'alarmer ? Nous assistons à une véritable crise silencieuse dans la santé mentale des jeunes en France : troubles anxio-dépressifs massifs,

hausse des passages aux urgences psychiatriques, majoration des idées suicidaires chez les 18 24 ans, une cause nationale reconnue en 2025.

Par ailleurs, un rapport récent alertait : la moitié des mineurs pris en charge par l'ASE souffre de troubles psychiques, soit cinq fois plus que la moyenne nationale. Nous en parlions en commission : ces jeunes vulnérables ont besoin d'un accompagnement global, humain et préventif.

Aujourd'hui, cet avenant est un pas en avant. Il offre des mesures de soutien éducatif à domicile, pensés pour ac-

compagner l'enfant dans son milieu, respectant son rythme et celui de sa famille. Il répond à notre volonté commune : mettre l'humain au cœur de la protection de l'enfance.

Cependant, nous ne pouvons fermer les yeux sur les temps d'attente encore trop longs, sur la fragilité du maillage professionnel ou sur les limites de notre attractivité départementale. Nous avons tous peur pour l'avenir : moins d'enfants dans la Manche, mais plus d'informations préoccupantes – une équation qui interpelle notre responsabilité politique.

À nous de continuer à agir, avec détermination et humanité. Nous voterons pour cet avenant, en soutien aux enfants, aux familles et aux professionnels. Il nous reste à poursuivre l'ambition : que chaque enfant trouve, ici, la protection, la présence et l'avenir qu'il mérite.

Je vous remercie.

Texte



Vidéo



Rapport 1.02 > Accompagnement des jeunes majeurs sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

04/07/2025

Intervention de Pierre-François Lejeune

>

Vote : Le groupe a voté pour



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Nous examinons aujourd'hui une nouvelle étape importante dans la politique d'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance. Après la délibération structurante du 7 mars dernier, cette nouvelle proposition vient préciser le cadre d'intervention et renforcer les outils concrets mis à disposition des jeunes et des professionnels.

Notre groupe de la gauche sociale et écologiste, comme il l'avait fait en mars, soutiendra cette délibération.

Pourquoi ? Parce qu'elle poursuit un objectif clair et juste : donner à chaque jeune majeur une chance réelle de réussir son passage à la vie adulte.

C'est un moment critique, que nous connaissons bien : celui où l'on cesse d'être pris en charge comme mineur sans pour autant disposer des res-

sources, du réseau ou de la stabilité nécessaires pour faire face seul à la réalité de l'autonomie. Trop souvent, cette transition se fait dans la discontinuité. Et trop souvent, elle aboutit à des parcours chaotiques, faits de précarité, d'errance, voire d'exclusion.

Le dispositif présenté aujourd'hui est, à cet égard, à la fois structuré, lisible et ambitieux.

Nous saluons tout particulièrement :

- L'élaboration d'un règlement départemental dédié, qui permet de clarifier les droits, les étapes, les acteurs et les ressources mobilisables ;
- La définition de trois parcours distincts – maintien, tremplin et coup de pouce – qui traduisent une réelle volonté de s'adapter à la diversité des situations vécues par ces jeunes ;
- La révision du règlement du Fonds de solidarité logement, qui montre une volonté d'anticipation et de découplage entre dispositifs ASE et droit commun.

De plus, les conventions avec les missions locales et le CROUS vont dans le bon sens : elles permettront de consolider les passerelles vers la formation, l'emploi, ou le logement étudiant, en sécurisant ces moments charnières, souvent vulnérables.

Nous savons que cette politique s'inscrit dans un contexte budgétaire con-

traint. Mais c'est justement dans ces moments-là qu'il faut affirmer des priorités claires. Et accompagner dignement les jeunes majeurs, c'est faire le choix de la cohésion sociale, de l'égalité des chances, et de la prévention. C'est aussi éviter des coûts bien plus lourds demain, en matière de santé, de justice, ou d'hébergement d'urgence.

Nous continuerons bien sûr à être attentifs à plusieurs points :

La montée en charge du dispositif, et la capacité réelle des équipes à assumer un accompagnement qualitatif ;

L'évaluation, indispensable, des effets concrets de ces parcours sur les jeunes eux-mêmes ;

Et l'articulation avec les collectivités et associations locales, dont le rôle de proximité reste central.

Mais en l'état, ce texte apporte de la clarté, de la cohérence et des outils. Il mérite donc d'être soutenu.

Au-delà des appartenances politiques, nous savons reconnaître ce qui va dans le bon sens. Et aujourd'hui, avec responsabilité, nous voterons pour.

Je vous remercie.

Texte



Vidéo



Intervention de Pierre-François Lejeune

>

Vote : Le groupe s'est **abstenu**



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Nous tenons d'abord à saluer le travail important des professionnels engagés dans le cadre de cette nouvelle délibération relative au Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi (PTIE), qui marque une nouvelle étape dans l'évolution de notre politique d'insertion, dans le contexte de mise en œuvre de la loi pour le plein emploi et du basculement vers France Travail.

Cette délibération acte la volonté, partagée par notre assemblée, de renforcer les parcours d'accompagnement vers l'emploi pour les bénéficiaires du RSA. À ce titre, nous nous réjouissons que le Département réaffirme aujourd'hui le rôle central des structures d'insertion par l'activité économique, et notamment des ateliers chantiers d'insertion — les ACI — dans la mise en œuvre de parcours personnalisés et progressifs.

C'est une bonne chose. Et c'est une nécessité.

Nous connaissons tous ici, dans cet hémicycle, leur rôle essentiel et l'importance vitale qu'ils ont pour les personnes les plus fragiles. Les ACI constituent souvent la première étape dans le retour vers une activité pour des personnes en situation de précarité durable, de rupture sociale ou d'éloignement structurel de l'emploi. Ils sont des lieux d'accueil, d'écoute, de travail et de reprise de confiance.

Mais c'est précisément parce que nous partageons ces constats, parce que nous nous accordons sur la nécessité

d'un accompagnement de qualité, que nous nous permettons d'appeler aujourd'hui votre attention sur une contradiction de fond que nous ne pouvons ignorer.

Nous faisons ici référence à une délibération précédente de notre collectivité, adoptée le 23 mai 2025, en commission permanente par la Majorité Départementale, qui modifie les règles d'attribution de l'aide à l'activité d'insertion pour les ACI à compter de 2026.

Cette décision vise à réviser à la baisse le soutien départemental et introduit plusieurs évolutions significatives :

- un plafonnement du nombre de places financées pour les bénéficiaires du RSA à 258 pour tout le territoire départemental ;
- un mode de calcul figé, sans possibilité de révision, basé sur un montant unique de 2 000 € par place ;
- et surtout, une baisse programmée du soutien financier pour plusieurs structures existantes, malgré la reconnaissance de leur rôle stratégique.

Nous souhaitons ici porter à votre connaissance des éléments concrets issus du terrain, qui illustrent pleinement la situation.

Par exemple, un des porteurs de chantier d'insertion dans notre territoire gère un agrément pour 5,80 équivalents temps plein, avec un budget de fonctionnement de près de 240 000 € en 2024. Le Conseil départemental lui verse aujourd'hui environ 78 000 € en aides directes (aides aux postes et encadrement technique), soit à peine un tiers du financement total de ce dispositif qui accueille 82 % de bénéficiaires du RSA.

Cette structure respecte les ratios d'encadrement et d'accompagnement exigés pour bénéficier de l'aide à hauteur de 2 000 € par place RSA. Pourtant, elle ne dispose pas d'informations claires et chiffrées sur la baisse à venir du financement, ni sur l'impact exact de la révision adoptée en mai.

Une autre structure locale nous informe d'une diminution de son financement pour l'encadrement technique, qui passerait de 33 000 à 16 000 €, soit une baisse de près de 50 %.

Ces exemples traduisent une fragilisation économique réelle et tangible des acteurs qui, jour après jour, accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Nous tenons à souligner avec force cette vérité fondamentale qui nous a été rappelée : « L'exclusion coûte plus cher que l'inclusion ».

Nos structures permettent à des personnes dépendantes des aides sociales de redevenir actives, solvables, et contributrices de la vie locale.

Par ailleurs, une récente communication d'une fédération d'ACI alerte sur une situation économique persistante de fragilité. Malgré un équilibre tenu en 2025 grâce au soutien départemental, elle prévient que les règles du Fonds social européen et la diminution des aides publiques risquent d'entraîner en 2026 une réduction significative des ressources des ACI, pouvant aller jusqu'à 23 % de pertes pour certaines structures.

À l'échelle régionale et nationale, la tendance est à la réduction des budgets dédiés à l'insertion : une baisse globale des financements de l'IAE de plusieurs millions d'euros est constatée, dont une part importante concerne les aides aux postes et la formation des salariés.

Face à ce cumul de risques et d'incertitudes, il est impératif que notre politique départementale soit claire, cohérente et responsable.

Car il est impossible de conjuguer le renforcement ambitieux des parcours d'insertion avec la diminution des moyens financiers attribués aux dispositifs essentiels pour les mettre en œuvre.

C'est une contradiction qu'il nous faut corriger pour garantir l'efficacité de notre action et la crédibilité de nos engagements.

C'est pourquoi, au nom du groupe de la Gauche Sociale et Écologiste, nous formulons aujourd'hui une demande simple, raisonnable et constructive : que la délibération du 23 mai soit revue, dans le respect des équilibres budgétaires, afin de préserver la capacité d'action des ACI sur la période 2026-2028.

Nous demandons officiellement d'engager une révision des modalités de soutien aux ateliers chantiers d'insertion, afin qu'elles soient mises en cohérence avec les objectifs fixés dans le Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi.

Mais surtout, cela passe par un message clair : nous ne laisserons pas les acteurs de l'insertion seuls face aux difficultés.

Nous avons besoin d'eux, et ils ont besoin de nous.

Vous l'aurez compris : nous ne remettons pas en cause ici le fond du Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi. Ses objectifs sont justes, ses ambitions nécessaires. Mais nous ne pouvons ignorer la contradiction majeure qui subsiste entre les intentions affichées et les décisions budgétaires déjà prises.

Car si nous partageons collectivement la volonté d'agir efficacement pour l'insertion, nous devons aussi nous en donner les moyens.

Et aujourd'hui, les moyens annoncés ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées.

Dans ces conditions, si vous ne souhaitez pas revenir sur la décision de la

commission permanente du 23 mai, qui fragilise directement plusieurs ACI dans notre département, alors nous ne pouvons, en responsabilité, voter en l'état le nouveau Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi.

C'est un appel à la cohérence, au respect des engagements pris, et à la confiance envers les acteurs de terrain.

Nous vous remercions.

Texte



Vidéo



Rapport 2.01 > Espace René Le Bas - Proposition de vente

Intervention de Dominique Hébert

>

04/07/2025

Vote : Le groupe a voté pour



Monsieur le président,

Le contrat de concession d'une durée de 25 ans arrivant prochainement à terme, il est légitime pour le département de s'interroger sur le devenir et le mode de gestion de cet espace au cœur de la ville de Cherbourg en Cotentin.

Cet espace René Le Bas a une charge sentimentale et historique particulière et forte dans le cœur des cherbourgeois, il s'agit aussi d'un espace bâtimentaire et foncier stratégique avec un potentiel de développements diversifiés important et essentiel pour les intérêts des habitants de Cherbourg en Cotentin et du Cotentin mais aussi en termes d'aménagement du territoire avec l'ambition pour la ville d'ouvrir ce

magnifique espace sur le quartier populaire qu'est Charcot-Spanel aujourd'hui en plein projet de renouvellement urbain.

Face à ces enjeux, aux contraintes financières du département et au périmètre de ses compétences, il ne nous semble pas illogique que le département se sépare de cet espace. D'ailleurs son achat en 2003 à l'insu de son plein gré de la ville de Cherbourg-Octeville n'avait pas spécialement joué Bernard Cazeneuve à l'époque.

La proposition qui nous est soumise au vote aujourd'hui nous convient à plusieurs titres.

D'abord, elle permet de garantir une maîtrise publique de ce foncier stratégique. Ensuite, si les discussions aboutissent avec l'Agglomération du Cotentin cela permettra de maintenir les 225 logements étudiant, logements dont manque le Cotentin, de développer le site universitaire de Cherbourg en Cotentin avec pour projet que son extension dans cette enceinte de Le Bas permette d'atteindre l'objectif d'avoir 5 000 étudiants en enseignement supérieur sur le Cotentin. Nous sommes aussi attachés au maintien du Tiers Lieux culturel, L'Autre Lieu, qui a trou-

vé sa place et développe une nouvelle offre culturelle en direction des habitants.

Enfin, il y a un enjeu majeur pour le département de construire un bâtiment qui accueillera le CMS et la PMI de façon urgente. Pour ce faire, vous souhaitez conserver une emprise foncière au sein de cet espace René Le Bas. Sachant qu'il y a potentiellement des contraintes d'urbanisme fortes sur ce site qui pourraient induire des délais allongés pour réaliser cet investissement et donc en fonction de l'avancée ou non de ce dossier en lien avec l'architecte des bâtiments de France, sachez que la ville de Cherbourg en Cotentin est disposée à vous proposer une autre emprise foncière, immédiatement exploitable et proche du CMS actuel.

Vous l'aurez compris, c'est donc un vote positif que nous émettons sur cette délibération.

Texte



Vidéo



Intervention de Dominique Hébert

>

Vote : Le groupe a voté **pour**



Chers collègues,

Je sais que Philippe Bas n'aimait pas que nous introduisions les sujets nationaux dans les débats de cette assemblée, mais vous me pardonnerez de transgresser cette tradition, car s'il y a bien un sujet de politique nationale qui entraîne des répercussions plus fortes dans le département de la Manche qu'ailleurs, c'est bien le domaine des choix politiques de productions d'énergies.

Avant-hier, dans les colonnes du Figaro, la direction des Républicains appelait à l'arrêt immédiat du financement public des énergies renouvelables, au profit exclusif du nucléaire.

Cette tribune ne trace pas une stratégie énergétique : c'est une posture idéologique, conservatrice, hostile par principe à la transition écologique.

Et ce n'est pas seulement moi ou notre groupe qui le disons. Je me permets de vous relater quelques prises de paroles des dernières heures venant de différents hauts responsables politiques :

- « Ce moratoire est une posture politique, populiste et inconsciente. Les énergies renouvelables aujourd'hui, c'est 102 000 emplois », rappelle le sénateur LR Olivier Rietmann, président de la délégation sénatoriale aux entreprises.
- « C'est irresponsable quand on prétend être un homme d'État. C'est dramatique, c'est irresponsable, c'est du populisme le plus basique », s'est exclamée sur France Info la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher.

- C'est « un contresens historique et scientifique [...] incompréhensible », ainsi qu'un « retour d'une forme de climato scepticisme antiscience très inquiétant » a dénoncé le président des députés Renaissance et ancien 1er Ministre, Gabriel Attal.

Je m'arrête là, et vous remarquerez que je ne cite aucun de mes amis politiques, mais uniquement des élus qui seraient plutôt proche des mouvances de la majorité départementale.

Mais pire encore, en faisant le choix de brandir la menace d'un black-out énergétique, d'une explosion des factures énergétiques pour l'usager, la droite alimente un discours alarmiste et populiste qui n'éclaire pas le débat : il parle à la peur, en écho aux obsessions du Rassemblement national, et cherche à polariser plutôt qu'à construire une vision d'avenir.

Ce refus d'avancer est cohérent avec la ligne adoptée il y a deux semaines à l'Assemblée Nationale, où les députés LR et RN ont voté un projet d'amendement signé par notre collègue Philippe Gosselin instituant un moratoire sur tout nouveau projet éolien ou solaire. Cette tribune dans le Figaro n'est donc pas un écart, c'est une stratégie politique assumée : retarder les investissements, affaiblir la souveraineté énergétique du pays et menacer plus de 100 000 emplois, dont plusieurs milliers dans la Manche.

Dans le Cotentin, nous savons que l'avenir énergétique passe par la complémentarité. L'éolien offshore, l'hydrolien, le nucléaire et les filières industrielles qui les portent – LM Wind Power, les CMN, EDF, Orano, le port de Cherbourg – sont au cœur du mix énergétique déjà en construction. Ces projets structurants bénéficient d'investissements massifs de l'État, des collectivités territoriales et des industriels. Revenir en arrière maintenant serait un non-sens économique, industriel et climatique.

D'ailleurs, le rapport publié hier par le Haut Conseil pour le Climat est pourtant clair : pour réussir à atteindre nos

objectifs de décarbonation de production d'énergies, il faut doubler les capacités de production d'énergies renouvelables. Ce qui correspond parfaitement aux politiques menées dans le Cotentin depuis des années.

Pourtant, ce que la science recommande, la droite nationale choisit de l'ignorer.

Face au repli, nous défendons un cap : une électricité décarbonée, souveraine, produite par un mix nucléaire-renouvelables. C'est ce chemin de responsabilité que nous continuerons à porter, ici comme à l'échelle nationale.

Alors que les collectivités normandes, la région, le département, l'ancienne Communauté Urbaine de Cherbourg et aujourd'hui l'agglomération du Cotentin, PNA, la SHEMA grâce à la clarté des choix politiques de nos prédécesseurs tels que Jean-François Legrand, Philippe Bas, Marc Lefèvre, Laurent Beauvais, Bernard Cazeneuve se sont fortement impliquées dans le passé avec des investissements conséquents, des dizaines de millions d'euros investis pour permettre au territoire de devenir le démonstrateur du mix énergétique, pour permettre l'installation d'industriels innovants, pour permettre la création de milliers d'emplois.

Alors que les collectivités telle que l'Agglomération du Cotentin, les communes de Cherbourg en Cotentin, de La Hague et nous, le département, continuons de nous engager pour le développement du mix énergétique français en accompagnant des projets d'avenir tel que l'aval du futur dans le nucléaire ou le projet hydrolien Flowat pour lequel nous avons voté à l'unanimité en septembre 2023 pour que le département de la Manche soit actionnaire à hauteur de 2 M€ de ce projet innovant.

Et à la veille du passage au Sénat de la proposition de loi du sénateur LR Daniel Gremillet, qui fixe une trajectoire énergétique pour le pays, nous nous interrogeons sur la position des sénateurs manchois et en 1er lieu celui de David Margueritte sur ce texte important pour la Manche.

Nous nous interrogeons sur votre position Monsieur le président du Conseil départemental.

Nous nous interrogeons sur ce qu'en pense Madame Valérie Nouvel, notre vice-présidente en charge de la transition et l'adaptation au changement climatique.

Nous nous interrogeons sur ce qu'en pense Jacques Coquelin, le vice-président en charge des finances et qui est la garant du bon usage des fonds publics manchois. Que penserait-il de ces dizaines de millions d'euros publics jetés par la fenêtre si cette vision des LR venait à aboutir ?

Nous nous interrogeons sur ce que pense notre collègue, Christelle Castelein en tant que suppléante du député

Philippe Gosselin, malheureusement absent aujourd'hui, de cette proposition d'amendement sur un moratoire pour les EnR ?

En tant que Présidente de l'Agglomération du Cotentin et membre affichée du Cercle du Cotentin, nous nous interrogeons sur ce que pense Madame Castelein de ces choix politiques des LR et de leurs conséquences dévastatrices pour nos territoires ?

Nous avons tous fait le choix de nous présenter à des élections et sommes des élus qui doivent assumer leurs responsabilités. Ce dossier est essentiel pour l'avenir du département de la Manche et du Cotentin, essentiel pour les habitants, les salariés et leurs fa-

milles, mais aussi essentiel pour la souveraineté énergétique du pays.

Nous devons assumer nos responsabilités et défendre une vision d'avenir pour la Manche.

Il est donc essentiel d'avoir des réponses à nos interrogations et de connaître vos positions sur ce dossier. Le silence en réponse à nos interrogations sera complice de la destruction de milliers d'emplois sur notre territoire.

Merci de votre écoute et par anticipation de vos réponses.

Texte



Vidéo



Rapport 5.02 > Rapport d'activité 2024

04/07/2025

Intervention d'Odile Lefaix-Véron



Monsieur le Président,
cher.e.s Collègues,

Je profite du rapport d'activité pour insister sur un sujet en particulier qu'est l'aide sociale à l'enfance, l'ASE. Derrière ces trois lettres, c'est certainement de la mission la plus importante du Conseil départemental dont il s'agit. Protéger les enfants qui sont en danger, qui sont abandonnés, qui sont délaissés, c'est une mission fondamentale, pour l'enfant lui-même, en premier lieu, mais aussi pour la société. Vous le savez, notre groupe vous a régulièrement interpellé, sous le précédent mandat, session après session pour que des moyens financiers et humains, supplémentaires, soient fléchés sur l'ASE. Pour que la protection de l'enfance soit la priorité des priorités. Des créations de postes, au début de ce mandat ont enfin permis un certain rattrapage. Et si le budget consacré à

l'ASE est celui qui a le plus augmenté dans l'action sociale, il cache une réalité de plus en plus difficile. Les besoins sont énormes, les professionnels débordés, les mesures urgentes trop tardivement mises en œuvre etc.

Les conclusions du rapport d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a été rendu public le 8 avril. Et si, bien sûr, il ne s'agit pas, pour nous, de comparer la situation de la Manche à celle des Bouches du Rhône, ces conclusions font froid dans le dos et confirme que les acteurs de la protection de l'enfance sont défaillants. Je vous invite vraiment à prendre connaissance de ce rapport. Dans certains départements, la prostitution des enfants a de quoi nous effrayer. D'ailleurs, trois présidents de Conseils départementaux sont visés par un recours pour faute en responsabilité du fait de n'avoir pas su protéger les enfants placés sous leur responsabilité, en particulier face à la prostitution. Ces accusations, étayées, malheureusement par des faits, sont la partie visible de tout un système en échec. Le rapport des parlementaires est d'ailleurs sévère et édifiant. Les députés observent que l'État s'est désengagé financièrement de la protection de l'enfance au fil des ans, tout en demandant un fort effort budgétaire aux départe-

ments, alors que « les dépenses totales de l'ASE ont augmenté de 61% depuis 1998 ». Ainsi, l'État contribue à « à hauteur de 3% seulement du financement des 10 milliards d'euros dépensés pour la protection de l'enfance chaque année ». Et les efforts supplémentaires demandés en termes d'économies posent encore plus questions... Il n'y a clairement aucun pilotage de l'aide sociale à l'enfance. Et l'État est le grand absent. La défenseure des droits formule d'ailleurs deux recommandations à l'État. « Compenser les charges induites par les obligations nouvelles pesant sur les départements » d'une part, et « augmenter significativement la partie de son budget consacrée aux solidarités ».

Elle appelle, parallèlement, à « donner à la justice les moyens d'assumer son rôle » dans la protection des enfants. Faute de financement suffisant et de professionnels disponibles, les délais d'audience ou de réalisation des enquêtes sociales se révèlent largement « insatisfaisants », selon elle. La défenseure des droits demande aussi un « service sociale scolaire solide » et s'inquiète des « difficultés relatives à l'accès aux soins en santé mentale pour les enfants concernés. »

Par ailleurs, les parlementaires notent une « dérive particulièrement inquiétante » : la hausse du recours à des

organismes privés à but lucratif, ainsi qu'à des contrats d'intérim pour recruter le personnel au contact des enfants. Ce recours à des contrats courts est « incompatible avec les besoins fondamentaux de l'enfant », concluent les députés. En outre, les sociétés qui emploient les intérimaires "ne sont pas en droit de demander un extrait de casier judiciaire" à leurs personnels.

Le gouffre qui se dessine en matière de protection de l'enfance nécessite un engagement politique fort alors qu'il

n'y a plus de politiques tangibles depuis 2017, date du dernier ministère de plein exercice dédié à l'enfance. Et la création d'un haut commissaire en 2025 laisse sceptique.

Je terminerai en rappelant que le rapport d'enquête met l'accent sur la prévention et « un changement de paradigme afin de prioriser véritablement les mesures d'intervention à domicile ». Oui, prévention, prise en charge précoce, alternatives au placement en institution, moyens pour la santé men-

tale etc, sont des thèmes que nous évoquons ici régulièrement. Nous souhaitons que notre Conseil départemental puisse avancer encore plus dans cette prise en charge des enfants à protéger. C'est notre responsabilité.

Texte



Vidéo



Contournement sud-est d'Avranches

Notre démarche

Il était important, pour nous, de nous rendre sur le terrain pour mieux apprécier les enjeux de ce projet de contournement. Nous avons rencontré des personnes favorables, d'autres, opposée dont un collectif qui s'est constitué localement. Nous avons également participé à une des réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation. Ce que nous avons entendu, nous l'avons mis en cohérence avec notre ligne politique sur les grandes infrastructures (cf. contournement sud-ouest de Cherbourg). Notre prise de position, le 4 juillet, est le reflet de cette démarche.



Rapport 3.02 > Projet routier du contournement sud-est d'Avranches

04/07/2025

Intervention de Thierry Letouzé

>

Vote : Le groupe s'est abstenu



Cher.e.s Collègues,

Afin d'aborder ce dossier du contournement d'Avranches, et surtout afin de pallier un déficit de connaissance des subtilités et des spécificités de l'Avranchin, nous nous sommes rendus sur place pour échanger avec les élus, les habitants, et plus récemment avec le collectif présent aujourd'hui. J'ai d'ailleurs participé à une des réunions de concertation.

Ces échanges ont été riches, bien sûr, mais ils ont surtout permis de nourrir une réflexion plus aboutie que celle que nous aurions eue en restant plongé dans les dossiers.

Un ressenti tout d'abord que cette route ne semble pas si attendue, ressenti confirmé par le rapport de consultation. 4/5ème des contributeurs considèrent que le rapport bénéfice/préjudice penche dans le sens des préjudices. Et même les arguments des promoteurs du projet sont pour le moins fragile.

J'entends parler d'un gain de temps, j'entends parler d'insécurité, de points bloquants, je pense que tout cela est vrai, mais la création d'une nouvelle route n'est pas la seule réponse. Elles doivent être multiples et appropriées. D'ailleurs, la délibération propose, au-delà du seul contournement sud-est, les aménagements sur la D247 qui fait office aujourd'hui de contournement nord-est. Cela prouve la nécessité de regarder les déplacements à l'Est d'Avranches, plus largement, dans du Mortainais à l'Avranchin.

J'entends parler, aussi, de l'enclavement de la caserne de pompiers, là aussi, c'est un argument entendable, mais je pense que l'on sera tous d'accord pour dire que c'était une erreur de l'installer à cet endroit (choix arrêté dans le contexte de l'époque) et qu'on ne corrige pas une erreur en prenant le risque d'en commettre une nouvelle. L'implantation à cet endroit est le résultat du projet de déviation d'origine, qui, je le rappelle, était la construction d'une voie autoroutière ! Le projet aujourd'hui n'est absolument pas de cette dimension et le gain de temps, pour les secours, restera extrêmement limité. Concernant la nouvelle gendarmerie, il est peut-être encore temps de ne pas commettre la même erreur.

J'entends parler de l'essor économique, très bien, mais on parle d'un territoire déjà au plein-emploi, et cette réussite économique s'est faite sans qu'il n'y ait eu besoin de nouvelles

routes. En revanche, c'est un développement qui s'est construit au détriment des territoires voisins et notamment du Mortainais. Le risque, (qu'il serait bon de quantifier par une étude urbaine) avec l'installation de ce nouvel équipement est d'aspirer encore les ressources du Mortainais vers l'avanchin ce qui irait à l'encontre d'une politique départementale redistributive.

Ce projet est tout à fait à l'image de ce que nous pouvons défendre d'une manière générale sur l'évolution de nos infrastructures routières. Il faut penser les projets à une plus grande échelle, sur l'ensemble d'un bassin, pour la gestion de différents flux. Il est pour nous essentiel de mettre ces projets au regard des enjeux qui sont aujourd'hui ceux de la préservation des terres agricoles. Les replacer aussi dans un contexte financier et réglementaire pour proposer des scénarios réalistes et réalisables. Nous le réaffirmons, la priorité est celle de la sécurisation des axes. Enfin, pour répondre aux arguments légitimes, il y a au préalable d'autres outils à étudier et à promouvoir. Le transport en commun et les déplacements doux.

L'organisation d'un système structuré de transport en commun est le meilleur outil pour diminuer la pression de

circulation sur les routes qu'elle soit départementale ou communale. Pour ce qui est du territoire de l'agglomération d'Avranches-Mont saint Michel, tout reste à construire. C'est donc un travail en commun à mener, chacun sur ses compétences.

Le vélo, transport d'avenir, nous sommes passés notamment grâce à l'assistance électrique d'un déplacement quotidien de 6 km à 15 km jour aujourd'hui en moins de 20 ans. Encore faut-il une infrastructure dédiée à ce moyen de transport.

Ce ne sont pas les prérogatives départementales, certes, mais en tant qu'ensemble on pourrait s'accorder avec les collectivités concernées sur un grand plan Manchois pour sécuriser et faciliter les déplacements quotidiens.

Je ne néglige pas ce qui est fait aujourd'hui avec le plan vélo, et qui a son intérêt, on en a déjà parlé, mais ce n'est pas de cet outil dont on aura besoin demain pour le travail, l'école, les courses etc.

Et pour finir sur le déplacement doux, les piétons combien de nos enfants, qui pour aller prendre le bus, qui pour aller jouer avec un copain qui pour aller voir sa grand-mère sont obligés de marcher sur la route. Pas de trot-

toir, c'est de l'herbe ou c'est un fossé. C'est vrai que c'est un problème spécifique à la ruralité et qui oblige souvent les parents à mettre une voiture sur la route pour des déplacements très courts, juste pour sécuriser ce déplacement.

Notre groupe s'abstiendra donc. Par cohérence, par lucidité, et par exigence.

Nous le faisons en espérant que des marges de manœuvre existent encore. Qu'une écoute des contributions citoyennes soit possible. Qu'un travail sur les alternatives – sur l'amélioration des infrastructures existantes, sur les mobilités douces, sur les interconnexions – puisse être relancé.

Ne verrouillons pas le débat. Ne tranchons pas trop vite ce qui engage lourdement l'avenir. Ouvrons encore le champ des possibles. C'est tout le sens de notre abstention, aujourd'hui.

Merci de votre écoute.

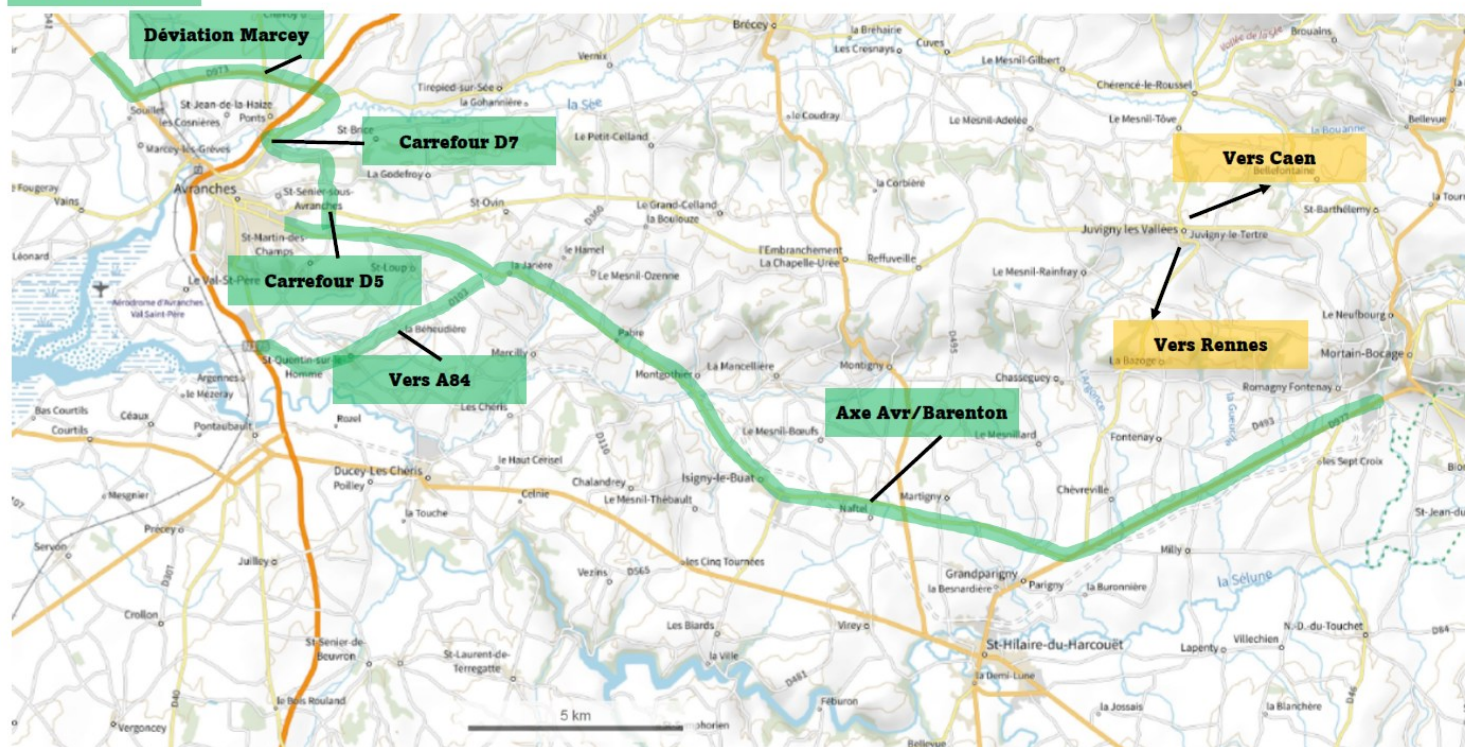
Texte



Vidéo



Vers Granville



Nous demandons une approche plus globale des mobilités et des axes de desserte routières de l'Avranchin et du Mortainais

Septembre 2025 : à l'heure de la rentrée



Séminaire de rentrée à la maison du parc des marais du Cotentin et du Bessins

Le mardi 26 août, nous avons passé la journée à la maison du parc. Ce séminaire de rentrée nous a permis d'évaluer notre feuille de route et de la mettre à jour pour les mois à venir. Reçus par le Président et le Directeur du parc, nous avons bénéficié de leurs explications pour approfondir nos connaissances sur ce lieu singulier.

Vidéo



Message de rentrée

Dans cette courte vidéo, Karine Duval, Présidente de groupe, rappelle notre état d'esprit, notre engagement, ce que nous défendons comme vision de la Manche. Notre groupe agit et intervient en fonction de priorité pour rassembler autre de grands enjeux.

Vous pouvez retrouver cette vidéo sur notre nouvelle chaîne youtube [@gauche.cd50](https://www.youtube.com/@gauche.cd50) ou directement en scannant le QR-Code ci-contre.

Vidéo



Conférence de presse du 3 septembre 2025

En réponse à la conférence de presse de rentrée du Président du Conseil départemental et pour réaffirmer ses priorités, le groupe s'est exprimé sur 5 sujets principaux :

- Exécution du budget 2025 : un plan d'économies caché qui menace la cohésion sociale .
- Perspective 2026 : pour un Conseil départemental garant de l'équité
- Jeunesse, éducation : que de temps perdu !
- Grandes infrastructures : une même approche
- Un groupe à l'écoute

Texte



Nouveau : Lancement de notre chaîne Youtube
@gauche.cd50